

Tribune du 30 mars 2017

PROPOSITIONS POUR UNE NOUVELLE ECOLE DEMOCRATIQUE

Depuis quarante ans les gouvernements de droite comme de gauche précipitent notre école de Charybde en Scylla. Si elle reste apparemment une institution dédiée à la transmission du savoir, c'est parce que les professeurs continuent à enseigner *malgré* les réformes. Peut-on espérer qu'un projet sensé et ambitieux sera enfin proposé par le prochain gouvernement pour éviter le naufrage total ou la dénaturation de notre mission d'instruction démocratique ?

N'attendons rien de ceux pour qui les solutions seront toujours du côté du tri des élèves (tri ethnique, social, géographique), de la concurrence, et du triomphe des forts. Mais souhaitons que ceux qui se prétendent de gauche cessent d'administrer à l'école publique les mêmes potions managériales que la droite, déguisées en remèdes démocratiques : assez de saignées budgétaires, de diminution des heures de cours¹ et de réduction du nombre d'enseignants ; assez d'injonctions pseudo-modernes émanant de gourous de ministère qui, sous couvert de pédagogie novatrice, imposent sans débat des méthodes absurdes qui ruinent l'école et dégoûtent d'apprendre et d'enseigner² ; que nos gouvernements cessent de faire semblant de lutter contre l'inégalité, semblant d'instruire, semblant de nous consulter.

Nous, professeurs de terrain, connaissons les dégâts des précédentes réformes, qui se suivent et se ressemblent parce que leurs promoteurs s'inscrivent, plus ou moins consciemment, dans une même logique appauvrissante : la connaissance y est de plus en plus vidée de ses contenus et soumise à la seule optique utilitariste de la concurrence économique.

Nous avons donc décidé d'intervenir dans le débat électoral en exposant les principes qui devraient, selon nous, présider à une politique éducative démocratique, vraiment nouvelle.

1er principe : L'instruction de tous doit être la finalité de l'école

L'institution scolaire a pour mission de donner à tous les élèves, quels que soient leur origine et leur milieu, une véritable formation intellectuelle exigeante. Nous considérons qu'elle est

http://www.sauv.net/horaires.php: En 1976, un élève qui sortait du collège avait reçu 2800 heures d'enseignement du français depuis son entrée au CP. En 2015, il en a reçu environ 600 de moins. Il a donc perdu l'équivalent de deux années. La réforme du collège de 2016 peut en faire perdre encore jusqu'à 540 heures, toutes matières confondues, l'« autonomie » des établissements instaurant des horaires variables d'un collège à l'autre.

² Cf. Carole Barjon, Mais qui sont les assassins de l'école? Robert Laffont, 2016

défaillante quand, au prétexte de s'adapter à un prétendu « déficit » des plus démunis culturellement, elle propose aux jeunes un simulacre d'instruction, à coup de gadgets pédagogiques et d'activités infantilisantes.

Au contraire nous préconisons une politique ambitieuse pour tous :

- En finir avec les programmes tape-à-l'oeil et organiser une progression raisonnée de savoirs consistants, bien dosés, procédant selon une difficulté croissante d'année en année. Cesser de demander l'impossible aux jeunes, mais leur proposer des défis à relever qui soient à leur mesure. Par conséquent l'interdisciplinarité ne doit plus être imposée comme une panacée à des élèves qui ne maîtrisent pas les disciplines ; il faut donc supprimer les TPE, les EPI³ et autres dispositifs creux et alambiqués, et redonner aux disciplines des horaires décents, en créant des liens entre les programmes, qui favoriseront une interdisciplinarité naturelle.
- Donner le temps nécessaire à ces disciplines, et donc prévoir, outre les horaires qui leur sont affectés, des heures de répétition et d'entraînement indispensables à toute appropriation de connaissances ou de savoir-faire. La répétition n'ennuie pas les élèves, ce qui les ennuie, c'est de ne pas comprendre, comme cela arrive quand on ne leur donne ni le temps ni les moyens de le faire.
- Défendre la valeur des examens, du bac en particulier, qui doit rester national et anonyme. Le contrôle continu doit en être banni; les épreuves doivent être assez complexes et leur nombre assez important, comme le souligne un rapport du CNESCO⁴, pour ouvrir à tous ses lauréats un accès égal à l'enseignement supérieur. Il faut cesser d'imposer aux correcteurs des barèmes complaisants.

2^{ème} principe : Il faut instaurer les conditions d'une égalité réelle des élèves dans l'accès au savoir

Pour réaliser l'égalité d'instruction il faut défendre le collège unique et enseigner les mêmes savoirs avec les mêmes exigences dans tous les établissements du territoire. Ce sont les méthodes qu'il faut adapter aux élèves, non les contenus.

Cela nécessite de mettre en place toutes les mesures à même d'aider les élèves en difficulté, au lieu de leurrer des générations entières sur l'air de « tout va très bien, madame la marquise », tandis que s'opère un tri sournois, par classe, par établissement, par secteur. L'hypocrisie actuelle entretient les privilèges et encourage la concurrence entre établissements, en maintenant un simulacre d'égalité, propre, croit-on, à garantir la paix sociale.

Nous dénonçons aussi les dispositifs trompeurs, comme cet « Accompagnement Personnalisé » à 30 ou 35 élèves, imposé en lycée par le ministre Chatel, puis au collège par la dernière réforme, ou comme ces livrets de compétences⁵ qui, par leur complexité fumeuse, rendent impossible un suivi sérieux des acquis.

 $^{^3}$ TPE : Travaux Personnels Encadrés (en $1^{\grave{e}re}$) ; EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (de la $5^{\grave{e}me}$ à la $3^{\grave{e}me}$)

⁴ http://www.cnesco.fr/fr/dossier-baccalaureat/

⁵ Cf. http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html

Nous demandons par conséquent :

- Un allègement général des effectifs
- Un encadrement adéquat, renforcé en cas de difficultés persistantes, assorti des moyens nécessaires et de solutions qui ne feraient pas peser sur les familles le poids de l'échec de leurs enfants, ce qui signifie une augmentation des personnels chargés d'instruire et d'aider les élèves.
- Une évaluation des élèves qui ne soit pas permanente ni paralysante, mais qui puisse les faire progresser.
- Un droit au redoublement⁶, pleinement rétabli comme un droit au rattrapage, et accompagné de mesures de suivi spécial des redoublants (tutorat par exemple).

3ème principe: Il faut donner au français et aux lettres une place beaucoup plus importante

Le français et les lettres ont un rôle fondamental à jouer dans la formation des jeunes et nous déplorons l'érosion dont cet enseignement est victime depuis quarante ans (cf. note 1).

Nous dénonçons plusieurs contre-vérités nocives, mais répétées par tous les décideurs : Il n'est pas vrai

- qu'un élève qui ne sait pas lire en fin de CP pourra rattraper son retard en CE1, et ainsi de suite. En réalité il accumule les difficultés, sauf bien sûr si sa famille prend le relais de l'école, solution qui ne fait qu' augmenter les inégalités.
- que le français s'enseigne dans toutes les matières et que cela autoriserait donc à supprimer les heures qui lui sont spécifiquement dédiées.
- que la grammaire serait ennuyeuse, ou inutile ou trop normative et qu'il faudrait donc la saupoudrer et la diluer dans l'étude de textes au prétexte que ce serait le seul moyen d'accéder au sens.
 - que la culture classique serait élitiste ou discriminante.

Si nous dénonçons ces préjugés, c'est pour rendre possibles de réels apprentissages de base :

- > Il faut, à l'école primaire, permettre aux enfants d'acquérir vraiment les réflexes de déchiffrage et de compréhension de l'écrit, grâce à une augmentation des heures spécifiquement consacrées à ces savoirs élémentaires.
- Au collège, il faut en finir avec l'obligation d'organiser le cours de français en « séquences » qui éparpillent et déstructurent l'enseignement de la langue au hasard des textes étudiés.
- L'enseignement de la littérature doit être revalorisé dans toutes les sections, sans considérations sur les objectifs professionnels des élèves : elle est le lieu privilégié d'accès à une langue exigeante, porteuse de richesses syntaxiques et lexicales

⁶ Sait-on que le redoublement n'est plus possible du CP à la terminale (à de très rares exceptions près) ? Supprimé d'abord entre certaines classes, il a été définitivement aboli à tous les niveaux depuis un décret du 20 novembre 2014.

indispensables à l'élaboration d'une expression claire et correcte, d'une pensée structurée. Elle ouvre des horizons de connaissances multiples, et permet de développer la curiosité intellectuelle, la réceptivité à l'inédit et à l'altérité. Quel domaine est plus apte à stimuler la créativité et la compréhension d'autrui ?

- Les langues anciennes, outre qu'elles facilitent l'apprentissage du français, peuvent jouer un rôle important dans cette ambition d'ouverture : « l'Antiquité est un espace alternatif, offrant d'autres références éthiques, permettant la libération de l'imaginaire. » C'est pourquoi le latin et le grec doivent pouvoir être étudiés, à égalité, sur tout le territoire, dans tous les établissements secondaires.
- Un enseignement artistique beaucoup plus ambitieux qu'aujourd'hui serait aussi à repenser dans cette optique.

4ème principe : L'école doit être protégée des pressions idéologiques et économiques

Loin de limiter la laïcité aux questions religieuses, nous pensons que l'école doit protéger de toutes les pressions idéologiques et économiques, des dangers du fanatisme religieux, de l'intolérance idéologique et de la toute-puissance de la finance qui menacent chaque jour l'équilibre démocratique.

Il s'ensuit plusieurs principes :

- Toute ingérence d'une religion quelconque dans les contenus disciplinaires, qu'il s'agisse des programmes, des activités ou des œuvres étudiées, doit être fermement proscrite.
- Il n'est pas davantage acceptable que des acteurs politiques prétendent utiliser l'école pour convertir l'élève à leurs vues, qu'il s'agisse de la grandeur de la France en histoire ou des vertus du libéralisme en sciences économiques.
- L'école publique ne doit pas être un marché : la pauvreté de moyens, le tout-numérique, la recherche d'activités ludo-pédagogiques ont ouvert la brèche aux marques, sous la pression des lobbies économiques.
- La charge de définir les programmes n'est pas du ressort des politiques. Les élus doivent certes poser le cadre budgétaire, les objectifs et les ambitions, mais pas les contenus qui ne relèvent que de la compétence des spécialistes de chaque discipline. « La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique »⁸, dit Condorcet.
- En application de ce principe des Lumières, nous demandons la suppression du Conseil Supérieur des Programmes, actuellement composé de « personnalités qualifiées » (?) nommées par le ministre (!), au profit d'un conseil composé d'enseignants et

⁷ Cf. Florence Dupont, *L'Antiquité, territoire des écarts*. Entretiens avec Pauline Colonna d'Istria et Sylvie Taussig, Albin Michel, 2013

⁸ Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique, 20 et 21 avril 1792

d'universitaires élus par leurs pairs, sur le modèle des élections professionnelles.

5ème principe : La liberté pédagogique est indispensable au métier de professeur

Les professeurs, intellectuels titulaires de diplômes de haut niveau sont capables d'inventer les parcours d'apprentissage des élèves et ne sauraient être de simples exécutants de directives émanant d'une hiérarchie généralement ignorante des réalités concrètes de la classe.

Il faut donc en finir avec les dogmes pseudo-pédagogiques imposés dans les ESPE (ex IUFM) et lutter contre le modèle managérial qui voudrait transformer totalement le métier et le statut des professeurs.

Inversement nous défendons une haute idée de notre métier :

- Il faut faire confiance aux professeurs pour enseigner. Les programmes doivent être recentrés sur les contenus et non les procédures; toute référence à une méthode pédagogique obligatoire doit en être bannie. Les inspecteurs pédagogiques pourraient jouer un autre rôle que celui de censeur des pratiques pédagogiques. Ils devraient aussi épauler et protéger les enseignants, ce qui implique qu'ils soient recrutés en plus grand nombre et qu'ils aient une réelle expérience d'enseignement.
- Il faut pérenniser un statut qui reconnaisse la spécificité du métier d'enseignant, exigeant une grande part de temps de travail librement organisé, dédié à la recherche (préparations, approfondissement de la formation, enrichissement culturel), au suivi et à l'échange (corrections de copies, entretiens avec élèves, parents, collègues).

Les professeurs doivent non seulement bénéficier d'une formation universitaire de haut niveau dans leur discipline, mais aussi d'une formation solide à la psychologie, à l'histoire et à la sociologie de l'éducation, et enfin d'une initiation progressive aux pratiques du métier, à travers l'observation des classes et les échanges entre pairs. La formation initiale et continue des professeurs doit donner un aperçu de tous les courants pédagogiques et être nourrie de recherches de sciences avérées.

Il est urgent de redonner espoir et envie à ceux qui enseignent et à ceux qui espèrent tout de l'école. Dans le domaine de l'éducation comme ailleurs, nous attendons de ceux qui briguent nos suffrages sous la bannière de la gauche qu'ils aient le courage de transformer le réel au lieu de s'y soumettre.

Collectif Sauver les lettres.